

FAULQUEMONT : Regardez cette vidéo, elle évoque le problème des déplacements dans la ville pour des personnes en situation de handicap et ou âgées. Bien évidemment, tous les quartiers ne sont pas présentés. Il y aurait tant à dire.

<https://youtu.be/IIgCRktgCNw>



Rappelons que le maire de Faulquemont est maire depuis 2008, et avant cela il a été adjoint à l'urbanisme et aux travaux durant 13 ans. C'est dire qu'il connaît le problème sans jamais y avoir remédier.

C'est le problème des élus, **ils oublient leurs promesses pour se faire élire.**

Le problème de la gare avec la passerelle et son parking est connu depuis des années

La mobilité et l'accessibilité des personnes handicapées et/ou âgées n'est pas la priorité de la nouvelle équipe majoritaire. Cette équipe oublie qu'un jour elles-mêmes pourraient se trouver avec les mêmes difficultés liées à l'âge et à la santé.



Pour cette équipe, il est certainement plus urgent de refaire pour plus de 200 000€ la mairie de Chémery, qui n'en est plus une puisque n'assurant plus cette fonction.

Je joins à nouveau le dernier numéro du magazine communal Le Hérisson afin que vous sachiez qui contacter.

Vous trouverez ci-après la liste des membres de la commission communale d'accessibilité de Faulquemont créée le 2 février 2021. Il aura fallu à ces élus presque un an pour la renouveler.

Membres représentants de la commune :

- Le maire BIANCHIN Bruno, Président de la commission (*indemnités* 2563,61€/mois dont 32€ de téléphone*) ;
- L'adjoint à la solidarité et à la santé, LABRE Alain (*indemnités* 680,64€/mois*) ;
- L'adjoint aux travaux et à la sécurité, MILAZZO Marcel (*indemnités* 680,64€/mois*) ;
- La conseillère municipale déléguée aux Personnes Agées et en situation de handicap, LECLERE Eliane (*indemnités* 340,32€/mois*) ;
- Le conseiller municipal délégué à la Réglementation et à la Police Municipale, DUPONT Jean-Luc (*indemnités* 340,32€/mois*).

Membres d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées et personnes âgées : M. MULLER Joseph, APF France handicap, (anciennement Association des paralyés de France), M. ATTARDO Salvatore, Président de l'association des Auxiliaires des aveugles de Moselle-Est, Mme DENIS Cathy, APEI de la Moselle (Association de parents et amis de personnes handicapées mentales), **et pour Faulquemont**, M. METZINGER Pierre, Faulquemont Retrouvailles, (association représentant les personnes âgées).

Vous pourrez constater également qu'aucun des quatre élus de l'équipe minoritaire ne fait partie de cette commission, pour la simple raison ~~et~~ que cette équipe nous a mis devant le fait accompli sans passer par la voie du vote (*Voir conseil municipal 22 février 2021, points divers*).

Vous noterez encore une fois que tous les élus de cette commission de la commune perçoivent des indemnités, et qu'ils sont en charge d'une délégation spécifique.

Alors que depuis des années un vrai état des lieux devait être fait, on s'interroge si ce « salaire » est bien mérité. Il suffit de revoir la vidéo.



Bien sûr on a mis de beaux lampadaires en centre-ville devant les passages pour piétons, dont l'éclairage n'est guère satisfaisant d'ailleurs ? Était-ce le plus urgent, au regard de l'utilisation de ces passages la nuit ?

Dans nos trois programmes, nous avons prévu d'agir à ce sujet d'accessibilité, nous avons des solutions. Nous avons prévu un vrai état des lieux rue par rue, les travaux auraient été budgétés pour être réalisés ensuite. Concernant la Gare, nous avons prévu d'engager des discussions avec les services de la SNCF, mais aussi de créer un budget pour participer à une nouvelle accessibilité (parking et accessibilité).

Promesses BIANCHIN 2008

Personnes handicapées



Nous allons prendre en compte des dispositifs susceptibles de rendre les différentes structures existantes et à venir accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. A cet effet, un diagnostic des installations communales et des voiries sera réalisé dans les premiers mois de la mandature.

Urbanisme et Aménagement

Nous développerons en particulier :

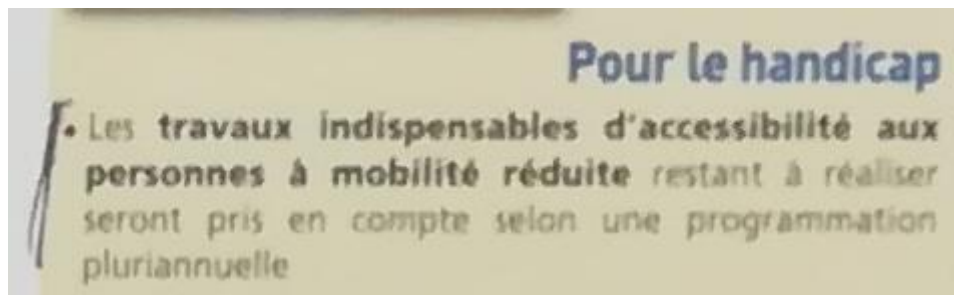
- l'accessibilité du centre ville en terme de stationnement notamment rues de Metz, de la Gare, de Nancy et Place Monroe

Promesses BIANCHIN 2014

Parking SNCF

Construction d'un second parking d'une centaine de places de stationnement à proximité de la gare. Ce projet sera accompagné du ravalement du bâtiment.





CONCLUSION : Vous vous êtes fait avoir une nouvelle fois.

ET ça continue : Prochainement vont avoir lieu les élections départementales. L'adjointe KEMPENICH se présente à cette élection. On se demande pourquoi, mais nous en reparlerons. Une petite idée peut-être ? L'indemnité oscille **entre 2500 et 2800€/mois***, indemnité qui se cumule bien évidemment avec celle d'adjoint au maire (**680,64€**).



(J'ai remis une seconde fois l'image de la grenouille, il me semble qu'elle a aussi sa place ici)



La publication communale Le Hérisson évoquait cet abandon dans ses numéros

Et ils se disent être sensibilisés au handicap : Il y a quelque temps, une commerçante a souhaité réaliser un plan incliné devant la porte d'entrée de son magasin. Refus du maire « *cela empiète sur la voie publique* ». Pourquoi alors, quelques mètres plus loin, un commerçant s'est vu autoriser l'installation d'un plancher sur ce même domaine public afin d'y installer tables et chaises ?



Vous avez dit handicap : « Au cours d'un conseil de la précédente municipalité, s'est déroulée une scène à laquelle j'ai eu honte d'assister : l'adjoint aux travaux de l'époque BIANCHIN, aujourd'hui maire, présentait son projet de nouvelle salle du conseil (245 000€) qui aurait l'avantage par rapport à la précédente d'être accessible aux personnes à mobilité réduite. Une élue a fait la remarque que l'accès aux sanitaires de cette nouvelle salle ne serait pas adapté aux personnes handicapées, en raison de la présence d'un escalier.

« Peu de personnes sont concernées, elles feront le tour par l'extérieur » a été la réponse de l'adjoint BIANCHIN, aujourd'hui maire. En clair, sortir de la salle, prendre le plan incliné qui se trouve à l'extérieur, se faire ouvrir la porte d'entrée de la mairie, avant d'aller se soulager. Tant pis s'il fait mauvais temps et si ça presse. Retour dans la salle du conseil dans les mêmes conditions.

Ces élus ont tout faux car la notion de handicap évolue, le handicap ne se limite plus seulement à un déplacement en fauteuil. Nombres de personnes, victimes d'accident, d'un certain âge, les aînés (es) subissent des incapacités provisoires ou non qui sont autant de barrières qui font obstacle à leur déplacement.

Souvenez-vous, le maire BIANCHIN refusait à un commerce la mise en place d'un plan incliné (Hérisson N° 8).

Aujourd'hui, ce maire se vante d'avoir obtenu le pictogramme signalant l'engagement de la commune en faveur des personnes handicapées !

PF